



Province de Québec, le 18 juillet 2017
Municipalité La Rédemption.

Mardi, le dix-huit (18) juillet 2017 se tenait à 19h00 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame la maire suppléante : Madeleine Perreault, ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Jonathan Deschênes et Jean-Yves Deschênes ainsi que la conseillère madame Patricia Lavoie.

Tous formants quorum sous la présidence de madame Madeleine Perreault, maire suppléante.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente. Les membres du conseil affirment avoir tous reçu l'avis de convocation.

17-156 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil d'accepter les états financiers de l'année 2016. présenté par Madame Manon Albert de la firme Mallette.

17-157 RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de \$123 670 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Simon-Yvan Caron

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption atteste la véracité des frais encourus et confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

17-158 Achat poutre d'acier Gestion des boues eaux usées

Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil les achats pour la gestions des boues usées. chez Métallium une poutre d'aciers de 65 pieds de longs au prix de 1900.\$ plus les taxes applicables.

17-159 Tournoi de soccer

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de verser les frais d'inscription des équipes au tournoi de soccer de St-Gabriel au montant de 320\$.

17-160 Engagement des projets étudiants

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de procéder à l'engagement des étudiants pour la saison estivale 2017. Joanie Lévesque et Yannick Fortier sont subventionné par service Canada. Le conseil combleras les dépenses de salaires supplémentaires à la subvention.

17-161 Rang 8 Travaux de pulvo

Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil autorise une dépenses supplémentaire de 3500\$ plus les taxes applicables pour l'utilisation du Pulvo dans le rang . Ceci couvrira la distances pour ce rendre à la réfection du pave l'an passé .

17-162 Rang 8 Location de compacteur

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil d'autorisé la location d'un compacteur chez Équipement Belzile d'Amqui. Le coût est de 980\$. par jours. Le conseil demande 2 jours.

17-163 Rang 8: épandage d'abat poussière

Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil autorise l'épandage d'abat poussière liquide sur le nouveau tronçon de gravier suite au passage du Pulvo. Le conseil demande a faire étendre 10 000 de litres et autant que nécessaire.

17-164 Fermeture de l'assemblée.

Il est proposé par madame Patricia Lavoie la fermeture de l'assemblée à 20h10.

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Madeleine Perreault
maire suppléante

Nadine Roussy,
Dir. gén